

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 26 JUIIN 2008 A 18 H 30**

Présents : MM. Roger ORLANDO, Joël FOUILLER, Pascal GROSJEAN, Eric PALMA, Pierre RICHARD, Patrice CATEL, Michel PERILLIER, MMES Nathalie MOULINAS, Véronique DEBUE, Annie EISELE, Annie BERAUDO, Virginie ALLEMAND, Régine KEDROFF, Régine LUCIBELLO, MM. Alain RIVOAL et Patrick TRALONGO, MMES Michèle ROUBAUD et Ghislaine ROUBAUD.

Absents excusés : Stéphanie CARLIER procuration à Roger ORLANDO,
Christian DUVERGER procuration à Nathalie MOULINAS,
Roland MAUREL procuration à Annie BERAUDO,
Françoise SCHMITZ procuration à Michel PERILLIER,
Stéphane SILVY procuration à Patrice CATEL,
Robert ALLEMAND procuration à Alain RIVOAL,
Sylvie BERTHIER procuration à Michèle ROUBAUD,
Eric MASSEY procuration à Ghislaine ROUBAUD,
Anne GAGNIARD procuration à Patrick TRALONGO.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle le cadre législatif qui s'applique au bon déroulement des séances du Conseil Municipal. Il déclare que l'ordre doit régner lors de ces réunions, et que toute personne étrangère à l'assemblée des élus ne doit intervenir d'aucune façon, ni manifester son approbation ou sa désapprobation sous peine de se voir exclue de la salle de réunion. Quant aux débats entre élus, il doit toujours se faire dans le respect et la courtoisie qui sont indispensables pour réaliser un échange constructif. Sous forme de plaisanterie, Monsieur le Maire dit : « Nous devons cohabiter pendant 6 ans ! »

Monsieur RIVOAL conclut en disant qu'il faut un débat d'idées et non pas un débat de personne. Le rôle de son groupe est d'être en opposition avec la majorité Municipale. Pour étayer ses dires, il donne quelques exemples puis déplore les paroles malheureuses qui ont pu être dites dans le passé.

1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2008.

Messieurs RIVOAL et TRALONGO émettent des observations car des remarques et propos échangés lors de ce dernier Conseil Municipal ne sont pas retranscrits dans le compte-rendu.

Monsieur RIVOAL souhaite que la synthèse du compte rendu soit plus précisément rédigée. Pour ces motifs, son groupe votera contre l'adoption du procès verbal.

Monsieur le Maire dit qu'il essaiera de faire retranscrire au mieux la teneur des débats dans les prochains PV.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO, FOUILLER, MOULINAS, GROSJEAN, DEBUE, PALMA, EISELE, RICHARD, CARLIER (pp), BERAUDO, MAUREL (pp), ALLEMAND V., KEDROFF, DUVERGER (pp), PERILLIER, SCHMITZ (pp), CATEL, SILVY (pp), LUCIBELLO

Ont vote contre : Mme/M. RIVOAL, ALLEMAND R. (pp), BERTHIER (pp)

Se sont abstenus : Mme/M. ROUBAUD M., MASSEY (pp), ROUBAUD G., TRALONGO, GAGNIARD (pp).

2°) Création d'un Comité Technique Paritaire (C.T.P.)

Sur la « note explicative de synthèse » fournie aux conseillers Municipaux avec leur convocation, une erreur s'est glissée dans la rédaction du document. La création du C.T.P ne fait pas suite à la demande du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale et du Syndicat, mais à la demande du syndicat des agents communaux de CAUMONT SUR DURANCE Madame ROUBAUD G. demande ce qu'est un C.T.P, Monsieur le Maire explique la fonction d'un tel Comité.

Notre commune compte actuellement plus de 50 agents titulaires et non titulaires. Il est obligatoire d'avoir son propre C.T.P.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création d'un C.T.P. propre à la commune.

Deux points sont alors sous-jacents à cette création et soumis aux membres du Conseil Municipal :

- Doit-on intégrer les agents du C.C.A.S. au C.T.P. de la commune ? Auquel cas, le C.C.A.S. resterait affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse,
- Fixer le nombre de représentants parmi les élus (entre 3 et 5).

Monsieur le Maire propose d'intégrer le C.C.A.S. au C.T.P. de la commune pour qu'il y ait une même ligne de conduite pour tous les agents de la collectivité et de fixer le nombre de représentants parmi les élus à 4.

Voté à l'unanimité.

3°) Création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe

Un agent des services techniques bénéficie d'un contrat aidé jusqu'au 31 août 2008.

Il n'y a plus possibilité de lui renouveler son contrat dans les conditions actuelles, la collectivité prend ses responsabilités et crée un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe qui permettra à cette personne de prétendre à un contrat de droit public.

Voté à l'unanimité.

4°) Révision du POS – Rapporteur Pascal GROSJEAN, Adjoint

La loi du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ainsi que les articles R 123-15 à R 123-25 du Code de l'Urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de la révision du Plan d'Occupation des Sols. Cette révision présente l'intérêt pour la commune de pouvoir organiser son développement.

Monsieur Pascal GROSJEAN précise que pour prescrire la révision de Plan d'Occupation des Sols (P.O.S), il faut lancer une consultation pour le choix du bureau d'étude qui assistera la commune dans l'élaboration de cette révision et, qu'une fois que le bureau d'étude sera choisi, le Conseil Municipal sera de nouveau appelé à délibérer pour fixer les modalités de la concertation et la mise en révision de son P.O.S.

Monsieur le Maire prend la parole pour affirmer qu'une des préoccupations principales de son mandat réside dans une organisation réfléchie sur la gestion et le développement harmonieux de notre commune au sein du territoire du grand Avignon. Il donne ensuite une piste de réflexion à travers l'étude d'un document remis aux élus avec la « note explicative de synthèse ». Après la lecture de ce document qui traite de « l'amélioration de l'urbanisme et de l'habitat rural dans le Sud Vaucluse », Monsieur le Maire dit qu'il a pu avoir ces informations lors de la conférence animée par Monsieur Christian JULIENNE, Président « d'Héritage et Progrès » à GORDES le 05 juin 2008.

Dans ce document, Monsieur JULIENNE recommande de procéder à un travail de réflexion sur l'avenir de la commune en créant, par exemple, une commission extra municipale d'urbanisme qui serait chargée de réfléchir à l'urbanisation future de notre commune. Cette commission serait composée d'élus et de personnes de la société civile volontaires.

Monsieur RIVOAL demande : « qu'elle est la philosophie de ce changement de P.O.S ? »

Monsieur le Maire dit qu'il faut avoir une vision à long terme de l'évolution de notre commune et que pour ce faire, il lui semble primordial de démarrer tout de suite le processus qui nous permettra dans un futur proche de positionner Caumont parmi les premières communes du grand Avignon à mettre en place le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Des aides sont disponibles à la COGA pour l'accompagnement des communes sur ces problématiques et nous savons bien que les aides ne sont pas inépuisables. Vu l'importance de l'enjeu, il est capital de ne pas faire cette étude dans l'urgence et de s'entourer de toutes les compétences requises pour prendre les décisions les plus judicieuses.

Madame ROUBAUD G. dit qu'il faut défendre au mieux les intérêts de la commune en faisant rentrer des taxes foncières et d'habitations plus nombreuses.

Pour clore ce sujet, Monsieur le Maire prend pour exemple un permis qui a été accordé à l'entrée Est de la commune et où nous avons de fortes réserves. Il s'avère qu'après étude de ce projet par notre équipe, nous craignons fort que la nature du permis actuellement délivré soit détournée de logements de loisirs en logements d'habitations à l'issue de sa construction. Nous ne pouvons prendre un tel risque, car cela aurait des répercussions catastrophiques sur l'accroissement du nombre d'habitants de notre commune (environ 600) en créant par ricochet un nouveau quartier. Il est évident que cela induirait très rapidement des problèmes corollaires liés à l'adaptation de nos services municipaux à l'afflux de cette population nouvelle avec entre autre la capacité limitée de notre station d'épuration, des écoles, de la garderie...

Nous voyons bien dans ce cas de figure, que la réflexion sur la gestion de l'habitat et le développement du territoire est un enjeu crucial pour l'avenir. Suivant les choix faits, la commune peut rapidement ne plus être maîtresse de son destin.

A notre avis, et d'après la réflexion que nous avons engagée, pour arriver à ce chiffre de 600 nouveaux Caumontois accueillis dans de bonnes conditions, il faudrait étaler ces arrivées sur une période d'environ 10 ans.

Voté à l'unanimité pour la révision du P.O.S.

5°) Mise en place des comités consultatifs – Modification de la délibération du 30 avril 2008

Dans la délibération du 30 avril 2008, les membres du Conseil Municipal avaient élu Monsieur Alain BUFFIERE, Président du comité Consultatif environnement et cadre de vie.

Or, au vu des règlements, seul un élu peut être Président, Monsieur BUFFIERE n'est pas un élu, nous devons donc le remplacer.

Monsieur le Maire propose à ce poste de Président du comité Consultatif environnement et cadre de vie, Madame Régine KEDROFF, Conseillère Municipale.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire relate la rencontre avec la Société AXIMA pour les travaux Route de CAVAILLON. Les travaux reprennent lundi 30 juin 2008. L'entreprise demande des frais de réparation qui s'élèvent à 330.000 € auxquels il faut retirer les plus-values, les retards de délais dus en partie au chantier de la route de l'Isle sur Sorgue et en l'occurrence du fait de la D.D.E.
L'entreprise va nous faire parvenir un état détaillé avec la part prise en charge par la COGA, la part mairie et la part D.D.E.
Le coût total nous revenant devrait être de l'ordre de 230.000 €.
En tout état de cause et au vu de la tournure des événements ce dossier devrait malheureusement se régler au contentieux.

Monsieur Pascal GROSJEAN informe qu'une réunion avec les riverains de la Route de CAVAILLON est prévue pour régler les petits désagréments nés lors de ce chantier.

Monsieur Pascal GROSJEAN informe également qu'un changement est prévu : les trottoirs seront réalisés en bi-couches au lieu de l'enrobé initialement prévu afin de terminer les travaux plus tôt.

- Monsieur le Maire lit une information de Monsieur CHABERT, Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale. Il y a un projet de création d'un syndicat unique qui regrouperait toutes les communes du département à la place du Syndicat Intercommunal d'Electrification rurale. Tous les maires y sont opposés.
- Monsieur le Maire présente une circulaire d'information sur la réunion qui a eu lieu au SDIS le 25/06/2008. Elle portait sur le débroussaillage et sur le plan canicule, ce document est à la disposition des Conseillers Municipaux.
- Il présente ensuite une demande d'exonération de pénalités de retard pour un bail à ferme. Après lecture du dossier, le Conseil Municipal refuse d'exonérer le plaignant de ses pénalités de retard.
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de CAUMONT SUR DURANCE a proposé à la mairie de mettre un encart publicitaire dans le calendrier des pompiers. Le coût est de 149 €. Avis favorable pour cet encart publicitaire.

- Monsieur le Maire demande si on peut ajouter une question concernant la délégation de signature à Madame DEBUE pour le C.C.A.S. Vote à l'unanimité pour l'ajout de la question et la délégation de signature.
- Monsieur TRALONGO demande si la famille X a déposé un permis de construire pour des travaux qu'ils sont en train de réaliser. Monsieur GROSJEAN dit qu'à ce jour, il n'y a aucune autorisation. Monsieur TRALONGO souhaite qu'il y ait une égalité fiscale dans ce domaine. Monsieur le Maire fera le nécessaire pour que la Police Municipale soit envoyée pour constater et dresser un procès-verbal.
- Monsieur TRALONGO demande des précisions sur l'association qui loue le stade des Hermas. Madame MOULINAS lui donne les précisions attendues.
- Monsieur RIVOAL s'étonne que le bailleur construise un bâtiment sur un terrain qui ne lui appartient pas.
- Madame ROUBAUD G. dit qu'on peut très bien déposer un permis de construire sur un terrain qui ne nous appartient pas.
- Monsieur le Maire explique qu'il y a d'autres solutions notamment l'achat d'un terrain riverain à la parcelle, il dit également que dans les trois mois cette personne devra se porter acquéreur d'une parcelle, il pourra alors déposer un permis de construire sur un terrain lui appartenant.

Nota : Lors de l'étude du point 4 de l'ordre du jour, Mesdames Stéphanie CARLIER et Françoise SCHMITZ sont arrivées de la réunion du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique. A partir de ce moment là, elles ont pris part aux délibérations et aux votes.

Monsieur le Maire prend une dernière fois la parole pour souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances d'été.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.

Monsieur Le Maire,